



NOUVEAUTÉ 2026 : LE CSE-E FINANCE VOS ACTIVITÉS SPORTIVES & CULTURELLES ! JUSQU'À 190 € D'AIDE PAR FAMILLE !

Parce que votre bien-être et celui de votre famille sont essentiels, **le CSE DEX Occitanie met en place une participation financière annuelle pour vos activités sportives et culturelles.** Cette nouvelle prestation permettra à de nombreux collègues de réduire le coût de leurs loisirs tout en favorisant la pratique d'une activité tout au long de l'année.

QUI ?

Cette prestation est ouverte :

- aux postiers actifs BSCC DEX Occitanie ;
- aux salariés en CDD ;
- aux alternants ;
- au conjoint (marié ou pacsé) : 30 €
- aux enfants à charge (jusqu'à 18 ans sans condition ; de 19 à 25 ans s'ils sont étudiants et rattachés au foyer fiscal ; sans limite d'âge pour les enfants en situation de handicap) : 60 €

COMBIEN ?

Selon votre quotient familial, vous pouvez bénéficier d'une aide pouvant atteindre :

Pour le postier

- **100 €** si votre quotient familial est inférieur ou égal à 19 700 €
- **90 €** si votre quotient familial est compris entre 19 700 € et 22 500 €
- **80 €** si votre quotient familial est supérieur à 22 500 €

Exemple : Postier : 100 € + Conjoint : 30 € + Enfant : 60 € = 190 € d'aide versés par le CSE !

QUOI ?

L'offre prend en charge un très grand nombre d'activités sportives et culturelles, parmi lesquelles :

Football – Rugby – Handball – Tennis – Padel – Badminton – Fitness – Musculation – CrossFit – Natation – Aquagym – Arts martiaux – Yoga – Pilates – Sophrologie – Équitation – Randonnée – Escalade – Plongée Ski – Théâtre – Musique – Chant – Arts plastiques – Médiathèque... et bien d'autres activités pratiquées auprès d'organismes référencés.



COMMENT ?

Entre le 1er septembre et le 15 décembre 2026 :

- **Connectez-vous, mettez à jour et déposez votre demande** sur la plateforme « Couleur ».
- **Joignez les pièces justificatives** : facture acquittée de l'activité, avis d'imposition, RIB, livret de famille (si nécessaire), justificatifs complémentaires selon votre situation.

Après vérification de votre dossier, la participation financière est versée par le CSE.

LA POSITION DE LA CFE-CGC

La CFE-CGC se félicite de la création de cette nouvelle prestation, qui permettra à de nombreux collègues et à leurs familles de pratiquer une activité sportive ou culturelle avec une aide financière du CSE.

La CFE-CGC Groupe La Poste défend le principe selon lequel **les Activités Sociales et Culturelles du CSE devraient bénéficier à tous les postiers selon des règles les plus universelles possibles, sans modulation du montant des prestations en fonction des revenus.**

Lors des débats en CSE, l'ensemble des autres organisations syndicales s'est prononcé à l'unanimité **en faveur du maintien du QF, ne laissant pas la possibilité de retenir une autre solution.**

Parce que le pouvoir d'achat ne passe pas uniquement par le salaire mais aussi par des Activités Sociales et Culturelles utiles et accessibles, **la CFE-CGC continuera à défendre des prestations qui améliorent concrètement le quotidien des postiers et de leurs familles.**



CFE-CGC BS CC DEX OCCITANIE

**DES RÉSULTATS CONCRETS AU SERVICE
DES CADRES ET DE L'ENCADREMENT**



**100%
CADRES**

**100%
VOUS**

CFE-CGC GROUPE LA POSTE - 90 RUE LAFAYETTE - 75009 PARIS
cgclaposte@gmail.com - 06 44 00 91 07

**DES ELUS & MANDATES
A VOTRE SERVICE !**

N'HESITEZ PAS A LES CONTACTER

F. BELTRAN

07 84 74 51 39

beltranfred.cgclr@gmail.co

R. CROUHENNEC

06 59 32 02 21

richard.crouhennec.cgc@gmail.com

O. PRADOS

07 60 27 14 76

teamcgcmp@gmail.com

G. VINET

06 60 22 85 66

vinetgeraldine.cgc@gmail.com

B. BUSIPELLI

06 50 70 22 46

bruno.busipelli@orange.fr



**CFE
CGC**
Groupe La Poste